



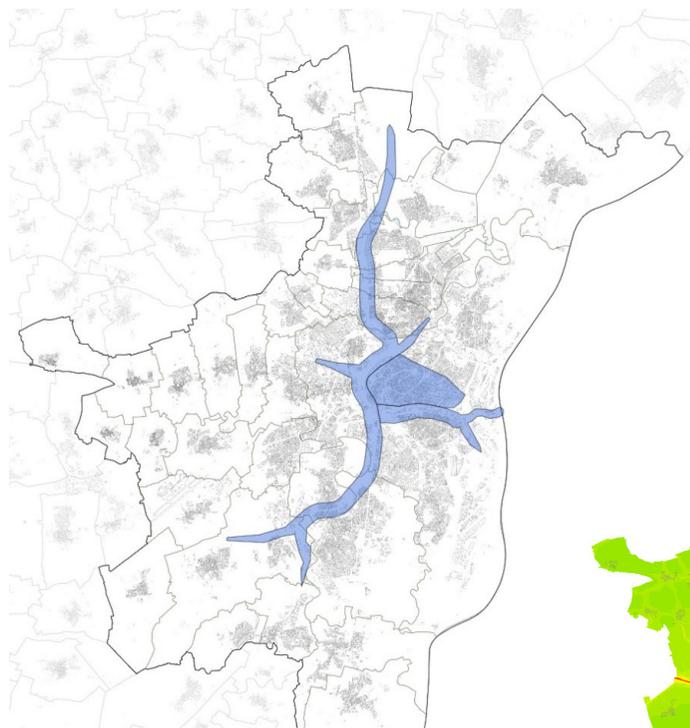
Approche croisée air – urbanisme dans le PLUi de l’Eurométropole de Strasbourg

M. Yves BUR

Vice-Président de l’Eurométropole de
Strasbourg, en charge du PLU

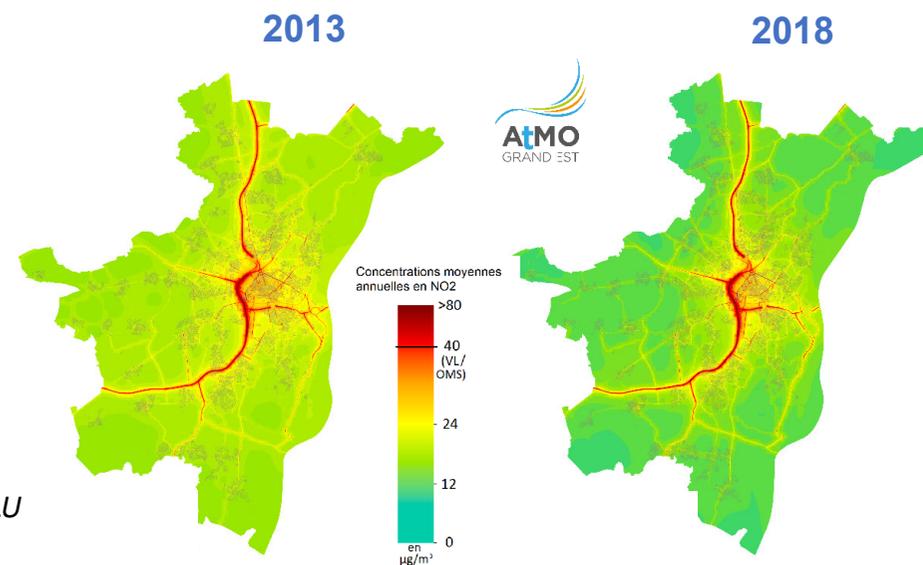
Un contexte géographique local défavorable à la qualité de l'air

- ▶ Une géographie particulière dans le fossé rhénan et la présence d'une autoroute urbaine expliquent le phénomène.
- ▶ Amélioration globale de la qualité de l'air ces dernières années, mais des dépassements de valeurs limites européennes persistent pour le dioxyde d'azote.
- ▶ L'ensemble du territoire toujours au-dessus des valeurs guides de l'OMS concernant les particules.



Zones de vigilance du PPA de 2014
intégrées au règlement graphique du PLU

Evolution du taux de dioxyde d'azote 2013 - 2018
Source : ATMO Grand Est



La réduction des émissions de polluants

► Déplacements et mobilités alternatives

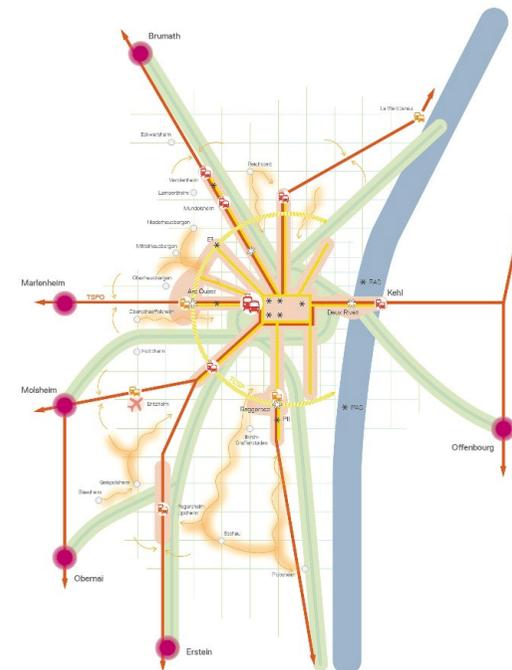
- Choix d'un PLU « 3 en 1 » intégrant le PDU : un lien urbanisme / déplacements renforcé
- Réduire les besoins en déplacements
- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle

► Performance énergétique du bâti

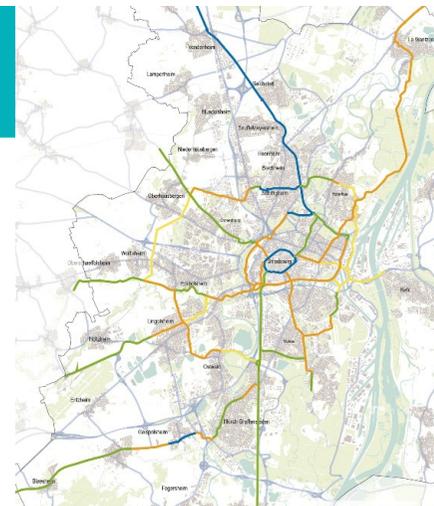
- Article 15 du règlement allant plus loin que la réglementation en vigueur
- Développement des réseaux de chaleur urbains et vertueux

► Nature en ville

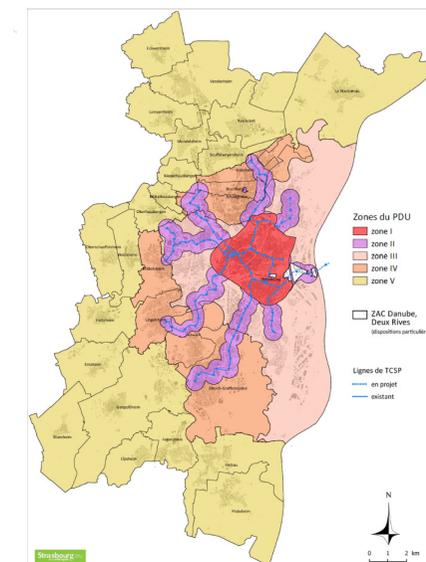
- Maintien des espaces naturels et agricoles du territoire
- Part du végétal en ville



Un développement urbain basé sur la trame des transports en commun et des modes doux (PADD)



Carte du réseau cyclable structurant Vélostras (POA et OAP déplacements)



Encadrement du stationnement (règlement)

Limiter les effets de la pollution (et du bruit) sur les populations à l'échelle locale et de projet :

Exemple d'application au projet de requalification du site Fischer

► Schiltigheim :

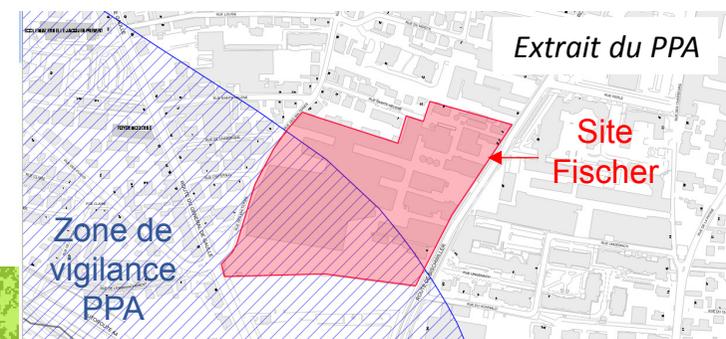
- 2^e commune de l'Eurométropole en population
- Située au nord de Strasbourg à quelques minutes du cœur métropolitain

► Cessation d'activité de l'entreprise en 2009 :

- Une friche au sein de la Ville
- Une opportunité de repenser l'entrée de ville et de réduire les déplacements

► Un site stratégique pour le développement urbain mais qui présente des contraintes pour le requalifier :

- Situé en partie dans la zone de vigilance du PPA
- Des risques liés à la pollution des sols et à des phénomènes d'affaissement/effondrement en présence de cavités souterraines



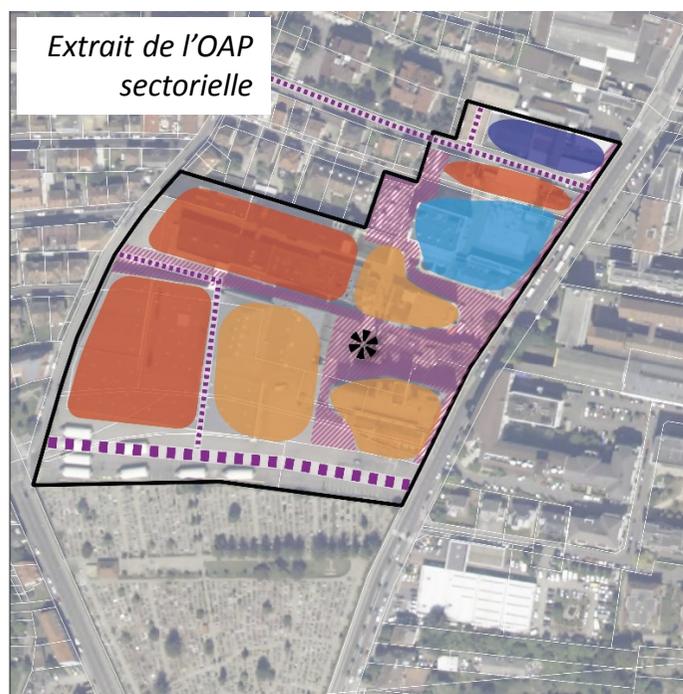
Extrait carte stratégique air 2017

Source : ATMO Grand Est

Limiter les effets de la pollution (et du bruit) sur les populations à l'échelle locale et de projet :

Exemple d'application au projet de requalification du site Fischer

- ▶ Une procédure d'évolution du PLU nécessaire pour permettre la requalification
- ▶ Une opportunité pour aborder les enjeux liés à la qualité de l'air avec le porteur de projet :
 - ▶ Définition d'un projet favorisant la vie dans la proximité
 - ▶ Une évolution du projet initial quant à la spatialisation d'équipements pour la petite enfance
 - ▶ Des principes d'aménagement fixés dans une OAP sectorielle pour intégrer la proximité de l'autoroute



- | | |
|---------------------------------------|---|
| □ périmètre de l'OAP | ■ dominante habitat collectif |
| ■ principe de voie primaire à créer | ■ mixité habitat / commerces / services / loisirs |
| ⋯ principe de voie secondaire à créer | ■ dominante service / tertiaire / équipement |
| ★ centralité à développer | ■ équipement public à créer / à restructurer |
| ▨ espace public (mode actif) | |



Principes d'adaptation du projet aux enjeux de qualité de l'air :

- Etablissements sensibles placés hors de la zone de vigilance
- Formes urbaines adaptées pour favoriser la dispersion des polluants
- Prescriptions architecturales pour favoriser la qualité de l'air intérieur (emplacement des prises d'air, des ouvrants, etc.)
- Aménagement d'espaces végétalisés et de respiration
- Développement d'espaces dédiés aux modes doux
- Mixité des fonctions urbaines : logement, équipements publics, commerces et services

Les perspectives d'évolution du PLU :

Une OAP thématique Air-Climat-Energie en cours d'élaboration



► **Généraliser les outils** à l'ensemble du territoire

► **Territorialiser les règles** en fonction du niveau de pollution :

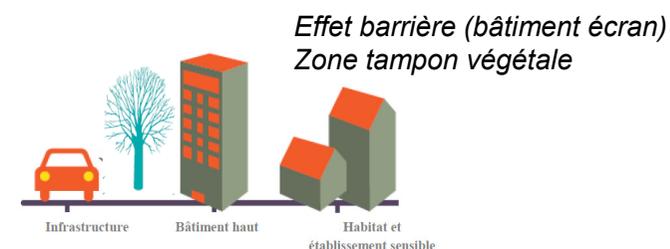
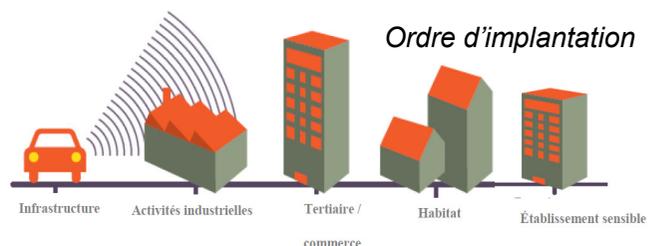
- Dans les zones de dépassement de seuils réglementaires
- A proximité des axes de circulation importants

► **Possibilité laissée à des approches innovantes**, tant que les solutions envisagées sont au moins aussi efficaces

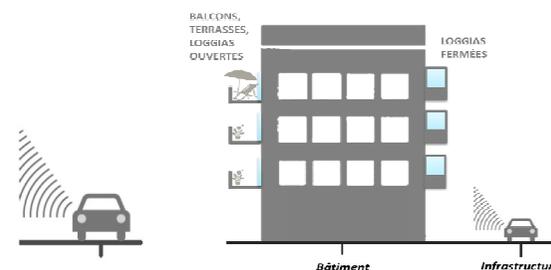
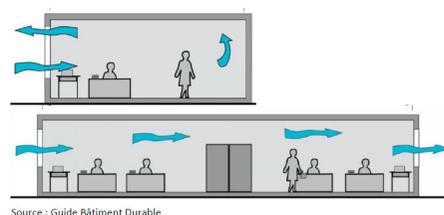
Exemples de grands principes :

1. Principe d'évitement des établissements sensibles

2. Principe d'éloignement



3. Principe d'adaptation des formes urbaines



Dispositions constructives : orientation des logements, matériaux de façade, logements traversants, etc.



Eviter les rues canyon